



Commission des sports

3312 - Aide au sport de masse

Aide aux manifestations sportives, à l'acquisition de matériel sportif et aux conventions d'objectifs - Appel à projets sportifs

Rapport n° CP/2012/762

Service gestionnaire :

Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de masse.

Manifestations sportives

La Commission des Sports s'est prononcée favorablement pour l'attribution de subventions en vue de l'organisation de manifestations sportives dans le Département. Les propositions sont reprises dans le tableau joint en annexe.

Acquisition de matériel sportif

Afin de soutenir les comités départementaux et les associations sportives dans l'acquisition de matériel destiné à la pratique sportive, le Conseil Général accorde une subvention limitée à 50 % d'un montant d'investissement plafonné à 30 000 €.

Les propositions sont reprises dans le tableau joint en annexe

Convention d'objectifs

Dans le cadre du Contrat d'objectifs 2010/2014, la commission permanente du 8 novembre 2010 a décidé d'accompagner le club dans la mise en place de son projet de développement sportif quadriennal et d'actions menées, qui répondent aux objectifs généraux de la politique sportive du Conseil Général, telle qu'elle a été validée par l'assemblée plénière du 25 octobre 2010.

Pour rappel, le contrat d'objectifs, signé le 28 novembre 2010 vise à atteindre plusieurs objectifs :

- La pratique sportive de compétition et notamment le Haut-Niveau amateur pour l'équipe 1 masculine de rugby évoluant en 1^{ère} Division Fédérale (poule 1) au cours de la saison sportive 2012/2013.
- La détection et la formation des jeunes joueurs en assurant les meilleures conditions de progression afin de favoriser l'émergence d'une élite sportive.
- Le développement du rugby auprès des élèves du secondaire : invitation de collégiens à assister aux matchs, favoriser la passerelle avec le Centre Régional de Rugby et ainsi pérenniser la détection de jeunes joueurs de talent locaux.
- L'organisation d'un ensemble d'événements récurrents autour du rugby pour favoriser le développement et la promotion de la discipline (matchs de haut niveau, Eurovalies, Tournoi de prestige,...).
- La mise en place d'un projet « Sports et Quartiers ».

Ainsi, le Conseil Général du Bas-Rhin apporte un soutien global annuel de 85 000 € au titre de sa politique sportive, à l'association Rugby Club de Strasbourg.

Appel à projets sportifs 2012 pour les publics spécifiquement soutenus par le Conseil Général « Encourager la pratique d'activités physiques et sportives des seniors de plus de 75 ans ».

Dans le cadre de la révision de sa politique sportive, le Conseil Général du Bas-Rhin a retenu 5 axes de développement dont un axe qui est consacré au sport pour tous, tout au long de la vie, et cela en cohérence avec les orientations de la politique jeunesse et des schémas départementaux gérontologique et en faveur des personnes en situation de handicap.

Ainsi, lors de sa séance du 25 octobre 2010, le Conseil Général a adopté le principe d'un appel à projets sportifs pour les publics spécifiquement soutenus par le Conseil Général.

L'objectif étant de :

- soutenir les associations qui développent des activités en faveur des publics fragilisés ;
- garantir une offre sportive variée pour tous les âges ;
- encourager les pratiques d'activités physiques et sportives régulières d'entretien corporel.

Lorsque l'on parle de publics spécifiquement soutenus par le Conseil Général on peut indiquer :

- les personnes en situation de handicap ;
- les jeunes et adolescents ;
- les personnes en voie d'insertion ;
- les personnes âgées.

Plusieurs actions dans le domaine du sport, notamment pour les publics jeunes, en situation de handicap, ou en difficulté, sont soutenues par le Conseil Général via des conventions d'objectifs signées avec les comités sportifs ou par l'intermédiaire des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (C.U.C.S.).

Lancé en 2011, le premier appel à projets était consacré à ***l'encouragement de la pratique d'activités physiques et sportives des seniors de plus de 75 ans***. Lors de la séance plénière du 12 décembre 2011, les élus départementaux ont décidé de reconduire, pour 2012, l'appel à projets sportifs sur la même thématique.

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du schéma départemental gérontologique 2010-2014 : promouvoir le bien vieillir pour prévenir les effets de la dépendance.

La Commission des sports s'est prononcée favorablement pour l'attribution de subventions selon le règlement de l'appel à projets.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21129	65-6574-32	198 500,00 €	90 314,61 €	43 350,00 €
35408	204-20422-32	363 196,57 €	80 251,94 €	45 071,20 €
30301	65-6574-32	554 535,00 €	145 035,00 €	85 000,00 €
34012	65-6574-32	15 000,00 €	15 000,00 €	14 988,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

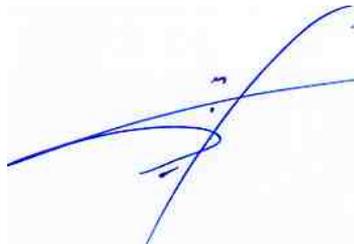
La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 188.409,20 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 43.350,00 € au titre de l'aide aux manifestations sportives,
- 45.071,20 € au titre de l'aide à l'acquisition de matériel sportif,
- 85.000,00 € au titre de l'aide aux conventions d'objectifs,
- 14.988,00 € au titre de l'aide aux projets sportifs.

Elle approuve par ailleurs les conventions financières à intervenir entre le Département et respectivement la Fédération française des sports de glace et le Rugby club de Strasbourg, bénéficiaires de plusieurs de ces subventions, et autorise son président à signer ces deux conventions.

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL